

# CHEMINONS ENSEMBLE N° 6

## Le mot du maire.

Nous entamons bientôt notre deuxième année au sein de votre Conseil Municipal. Nous voulons encore vous donner satisfaction et répondre à vos attentes.

Dernièrement, à ma demande, Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Vitry le François est venu visiter notre village. Je veux ici vous faire partager quelques propos que vous ne pourrez jamais lire dans les journaux locaux.

Avant que nous ne commencions la partie officielle de sa visite, Monsieur le Sous Préfet a tenu à me faire part de son enthousiasme. En arrivant à la mairie, il avait été séduit par la beauté de la traverse de Cheminon, la particularité des « remparts », la beauté de l'église, la singularité des Halles ...

Je pourrais énumérer ici tous les détails de notre commune, détails que vous connaissez tous très bien et qui ont attiré l'attention de Monsieur le Sous Préfet. Celui-ci étant un homme de parole, je suis persuadé que, désormais, nous aurons son soutien sans condition pour nous aider à obtenir des aides au financement de tous nos travaux.

Je dois encore aborder un autre sujet important avec vous : Le stockage des déchets nucléaires.

Dernièrement, une personne de mes connaissances me posait cette question : « Et vous, à Cheminon, quelle est votre position sur le stockage des déchets nucléaires ? ». J'ai tenu à répondre franchement à cette dame et je veux vous faire partager mon point de vue.

Comme de nombreux maires de France, j'ai été contacté par l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs) pour répondre à une implantation éventuelle d'un stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue sur notre commune.

Personnellement, je crois qu'actuellement, les technologies connues et employées permettent de croire en la maîtrise du stockage de ces déchets bien gênants. Cependant, bien que votre Conseil Municipal ait été élu par les Cheminioniers pour vous représenter, je crois aussi, très sincèrement, que cela ne nous autorise pas à prendre, seuls, une décision aussi grave, hypothéquant l'avenir de notre pays. Que sera cette maîtrise dans 100, 1000, 10 000 ans ? Là, il sera trop tard pour faire marche arrière et nous ne serons plus là pour assumer nos responsabilités.

Voilà les propos que j'ai tenus devant le Conseil Municipal, en ajoutant que, de toute façon, si je devais répondre, j'aurais préalablement organisé une consultation auprès de tous les habitants de notre village et respecté leur décision.

Mais, nous avons choisi de ne pas donner suite à la requête de l'ANDRA, quitte à se priver d'un pactole « trop beau pour être honnête ».

Mon opinion, pourtant ne s'arrête pas à cette décision. Plusieurs villages voisins ont pris, eux, le choix de répondre favorablement à l'ANDRA. Je trouve inquiétant que ces villages n'aient pensé qu'à leurs limites territoriales, sans consulter les villages limitrophes qui en cas d'incident, verraient, eux aussi, leur avenir fort compromis.

Je maintiens qu'une telle décision doit être prise dans un contexte intercommunal et la responsabilité devrait être d'une compétence préfectorale, sinon gouvernementale.



D'ailleurs, un maire a-t-il bien toutes les données et connaissances qui lui permettent de prendre sereinement une décision aussi importante ?

Peut-être ai-je tort, mais à ce jour je ne regrette pas ma position.

### Le goûter des aînés.

Le goûter des aînés s'est déroulé le lundi 22 décembre 2008 à la salle polyvalente. Organisée par le comité des fêtes et la municipalité, cette cérémonie avait pour objectif de rassembler pour un moment de fête les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune.

28 couples et 42 personnes seules étaient invités, les deux tiers s'étaient déplacés. La maladie et les ennuis physiques avaient empêché le déplacement des absents.

Le maire, Michel Journet, accueillait les invités à l'entrée de la salle. Après un temps de salutations et quelques discussions, les participants ont pris place à table pour écouter le mot d'accueil du maire dont voici quelques lignes : « Les aînés sont le souvenir du village. Seuls quelques soucis (dérèglement mécaniques) ont empêché certains d'assister. Après midi de partage de vœux, d'idées et de connaissances, de convivialité. Les aînés possèdent la sagesse de l'ancienneté nécessaire à canaliser la fougue de la jeunesse ...

Claude Briolat 1<sup>er</sup> adjoint a présenté le comité des fêtes, dont il est le président : composition, activités, financement ... et à l'issue de ces présentations le goûter a été servi.

Durant ce goûter, Marie-France et Gilles Fraipont ont régalié l'assistance par leurs démonstrations de danse. C'est tour à tour Paso doble, Tango, Rumba, Cha Cha Cha, Valse et Medley (French cancan cabaret) avec pour chaque danse une tenue différente et appropriée. De la musique meublait les temps morts entre les danses. Les applaudissements nourris ont fait savoir combien le public appréciait.

Marie-France et Gilles Fraipont dansent avec 4 autres couples au sein d'une association « les amoureux du rétro ». Les entraînements sont fréquents et se déroulent à Saint Dizier et surtout à Colmar où réside leur professeur, qui est aussi juge international de *danse sportive et de salon*. Le gala annuel s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mars à Saint Dizier à la salle Aragon.

Ils se produisent une vingtaine de fois au cours de l'année à travers toute la France : Dieppe, Angers, Orléans, Béziers, Marseille, Annecy, Colmar etc. ... Chaque gala dure environ 1h.30 avec 8 danses et autant de changement de tenue, ça c'est du sport !

Alors de la part de tous, encore merci à Marie-France et Gilles.

Puis arriva le Père Noël, bien sûr les invités étaient moins impatients qu'il y a 60 ou 70 ans, mais en cette période, c'est la tradition. Alors le père Noël a embrassé les dames et serré les mains des hommes. La distribution des colis a clôturé un après-midi qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, qui a été une occasion pour les aînés de se rencontrer et d'échanger des souvenirs sur la vie du village.

### L'accueil des nouveaux arrivants.

Le samedi 17 janvier, au cours d'un goûter organisé par le comité des fêtes, le maire Michel Journet, accueillait les nouveaux arrivants dans la commune. Près de 80 personnes étaient présentes cet après-midi-là.

Au cours de son discours de bienvenue, le maire a rappelé que notre village était beau, mais qu'il fallait le concours de chacun pour lui conserver son cachet. Après avoir fait le bilan de l'année écoulée, notamment les travaux de l'école, la création du point poste ..., il a présenté les projets de travaux pour 2009 : mairie, église, les halles, les chemins etc. ...



Claude Briolat, 1<sup>er</sup> adjoint et président du comité des fêtes présenta les membres du Conseil Municipal qui étaient présents. À leur tour les nouveaux arrivants se présentèrent, il est regrettable que sur les 26 foyers invités nombreux aient été ceux qui sont retenus par leurs obligations « professionnelles ».

Claude Briolat présenta ensuite les associations de Cheminon et leurs responsables. C'est au total plus d'une dizaine, dont certaines regroupent 4 sections différentes (le détail de leurs activités, les jours et les heures figurent dans le Cheminons ensemble n° 5)

Arriva le temps de dégustation de la galette où il y eut plus de reine que de roi. Le maire a-t-il été roi ? Ce fut un après-midi très convivial où seul les absents ont eut tort.

L'accueil des nouveaux arrivants était à réaliser. Cette forme d'accueil, moins protocolaire est donc plus conviviale et propice aux échanges. Le fait d'accueillir des nouveaux dans quelque structure que ce soit, une commune, un Conseil Municipal, une association, etc. ..., paraît être indispensable et relève des plus élémentaires des conditions d'une communication saine. On ne peut donc que se féliciter que cette nécessité soit désormais reconnue, et cet après-midi une réussite.

Excellente initiative donc, qui sera renouvelée chaque année et qui est à même de créer une participation plus grande aux projets de la commune.

Le saviez-vous ? Vous connaissez tous l'étiquette de cette tête de vache souriante au milieu d'un triangle. Bien sûr c'est « la vache qui rit ». Cette étiquette est la copie d'un insigne militaire d'une unité automobile durant la guerre 1914-1918 « la R.V.F B.70 ».



Comment en est-on arrivé là ? En août 1914, partie avec des uniformes chamarrés et voyants, l'armée française doit, dans l'urgence, adopter une nouvelle tenue de teinte neutre, favorisant un peu plus le camouflage. A la fin de l'année 1914, le drap bleu clair dit « bleu horizon » entre dans la composition de la nouvelle tenue. Tous les soldats se retrouvent vêtus de la même façon, voire transportés dans des véhicules semblables. L'envie de se démarquer titille certains et l'on commence à créer des marques distinctives sur les véhicules et les avions. Au début apparaissent des formes géométriques puis des symboles, des animaux, des devises avec plus ou moins d'humour. Parmi les plus célèbres, la « Wachkyrie », un jeu de mot en référence aux Walkyries allemandes, dessinée par Benjamin RABIER (père du canard Gédéon) qui servait au sein de la R.V.F B70. Ce dessin sera repris, en 1922, par Léon BEL, fondateur des fromageries BEL, qui avait servi dans la même unité. Il illustre toujours toutes les boîtes et toutes les publicités du célèbre fromage « La vache qui rit ».



Alors, nous avons peut-être une réponse à la fameuse question : « Pourquoi la vache qui rit, rit ? » La vache qui rit de l'insigne militaire de 1914, rit à l'idée de la plaisanterie que son dessinateur vient de faire aux Allemands et aux Walkyries de Richard Wagner.



## Grève.

Combien de fois par jour entendons-nous ce mot ? Si dans « grève, il y a « rêve », pour certain, dans « grève, il y a aussi « cauchemar » qu'ils la subissent ou l'initient.

Mais d'où vient le mot grève ? Il vient du mot gaulois « Grava » désignant du sable grossier (une sorte de gravier).

Au 12<sup>ème</sup> siècle, l'extension de Paris sur la rive droite de la Seine a donné naissance à une place nommée « Place de Grève » car les berges du fleuve très proches étaient submergées de sable très épais. Cette place, rebaptisée « place de l'hôtel de ville » en 1830, était un lieu où les exécutions barbares étaient très fréquentes (potence, hache, bûcher, écartèlement, etc. ...) C'était aussi un lieu de fêtes populaires comme les feux de la Saint-Jean.

Les ouvriers sans travail se réunissaient sur la place de Grève. C'est là que les entrepreneurs venaient les embaucher. « Faire grève », « être en grève », c'était donc se tenir sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage, ou plus généralement « chercher du travail ».

Quand les ouvriers, mécontents de leur salaire, refusaient de travailler aux conditions offertes, ils se « mettaient en grève », c'est-à-dire qu'ils retournaient sur la place de Grève en attendant qu'on vienne leur faire de meilleures propositions.

Les expressions « faire grève » et « se mettre en grève » ont, en conséquence, progressivement pris le sens d'abandonner le travail pour obtenir une augmentation.

Le mot « grève » a été finalement retenu pour désigner la cessation volontaire, collective et concertée du travail par les salariés afin d'exercer une pression sur le chef d'entreprise ou les pouvoirs publics.

Le passage au sens moderne de « cessation volontaire et collectif du travail » se produit vers 1845-1848. Le droit de grève a commencé à être reconnu depuis la Loi Olivier du 25 mai 1864. En France, la première grève nationale de revendication a lieu en 1906 pour obtenir la journée de 8 heures. Le plus ancien conflit entre employeur et travailleurs dont l'histoire ait gardé la trace remonte en Egypte en l'an 29 du règne de Ramsès III (soit au milieu du 12<sup>ème</sup> siècle av. J.C.). Les ouvriers chargés de la décoration des monuments de la Vallée des Rois protestaient contre les retards en approvisionnement.

### **Bien vivre ensemble.**

En octobre 2008, le Conseil Municipal décidait d'offrir aux élèves des classes de CE 1-CE 2, CM 1 et CM 2 de Cheminon et Trois Fontaines une brochure intitulée « A la découverte de ta commune ». Ce livret dont le but était d'expliquer aux 7-10 ans le fonctionnement de la commune a eu du succès, et pas seulement parmi les plus jeunes.

Aussi, sur proposition du maire, le C.M. décide de poursuivre l'expérience avec une nouvelle brochure intitulée « Bien Vivre Ensemble » (Vaste programme).

« Vivre ensemble » : On peut vivre ensemble, sans se voir, sans se parler en se détestant ou se tapant dessus. Mais « Bien vivre ensemble » c'est vivre « d'une manière



conforme à la raison, à la morale » (cf. le Robert). C'est aussi vivre « conformément à un idéal, à la morale, à la justice » (cf. petit Larousse).

Ce livret est rappel des règles de politesse et de civilité. Voici quelques mots ou phrases relevés au hasard des pages :

5 mots magiques : bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci, pardon.

Tu dois accepter tout le monde et aider les plus fragiles.

Tu ne dois pas faire de mal aux autres.

Plusieurs contres un, c'est être lâche. Voleur. Tricheur. Excuses.

Respect des biens publics.

Tu as des droits .... Mais tu as aussi des devoirs !

Les efforts sont toujours récompensés.

« Nous devons apprendre à vivre comme des frères, sinon nous mourrons comme des idiots » (Martin Luther King)

A vous de tirer profit des quelques enseignements de ce livret en vous disant que : « la politesse coûte peu et achète tout » (Montaigne) Bonne lecture.

### **Appel aux volontaires.**

En France, toutes les 20 secondes, une équipe de pompiers part pour porter assistance aux biens ou aux personnes. Dans la communauté de commune, c'est environ 400 départs pour l'année dernière.

À Cheminon, il ne reste plus que 3 pompiers volontaires.

Volontaire, sous-entend une disponibilité liée uniquement au temps libre.

Pour que les premiers secours puissent être assurés au plus tôt, ce qui réduit d'autant les risques d'aggravation, il serait nécessaire que l'équipe du Centre d'Intervention (C.I.) de Cheminon s'agrandisse.

Plus on est, plus il y a de chance de trouver du temps de disponible.

Venez nous rejoindre (à partir de 16 ans) et si vous hésitez encore, contactez-nous pour plus de renseignements.

- Mr REUTER Dominique 15, rue de l'échafaud 03.26.73.01.32
- Mr BRÛLÉ Fabrice 3, rue Lallement 03.26.73.12.32

### **Les bruits de voisinage.**

À bas perceuses ... tondeuses ... tronçonneuses ... aboiements ... dites STOP aux bruits de voisinage.

En ce début d'année, le constat est rapidement dressé : rien ne va plus entre voisins ... la cause première : le BRUIT. Phénomène insidieux, puisqu'en fonction de sa provenance il est tolérable pour les uns et tout simplement insupportable pour les autres ...



« *Le bruit on peut en faire jusqu'à 22h00* » **FAUX**, depuis 1995 la notion de « nuisances sonores » 24h/24 a remplacé celle de « tapage nocturne » après 22h00.

Un bruit est considéré comme gênant dès lors qu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, de jour comme de nuit. Il peut provenir de la personne elle-même, mais aussi des choses ou animaux dont elle a la garde (abolements, travaux de bricolage, appareils de diffusion de musique ...).

Depuis le 10 décembre 2008 un nouvel arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage a remplacé l'arrêté préfectoral du 25 avril 1990 (voir l'Union du 31 janvier 2009). Dans son article 3 l'arrêté préfectoral précise : « *En tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition, émis sans nécessité ainsi que par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.* »

Entrent dans le champ d'application de cet arrêté :

- Les bruits de comportements des particuliers ainsi que ceux qui sont émis par les animaux ou matériels dont ils ont la responsabilité.

- Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.

Le Maire peut toutefois accorder des dérogations individuelles ou collectives pour des manifestations particulières.

#### Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de **bricolage** ou de **jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse etc. ...) sont uniquement autorisés aux horaires suivants :

- Jours ouvrables de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 00 à 19h 30.**

- Le samedi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 30 à 19h 30.**

- Le dimanche et les jours fériés de 10h 00 à 12h 00.**

Les propriétaires d'animaux, en particulier de **chiens**, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

#### Bruit d'activités professionnelles :

Toute personne utilisant pour son activité professionnelle des outils ou des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause **INTERROMPRE** ses travaux (hors cas d'urgence) **entre 20h00 et 7h00 en semaine et toute la journée du dimanche et des jours fériés.**

Les dispositifs fixes ou mobiles de ventilation, de réfrigération, de climatisation, de chauffage et les groupes électrogène devront être installés et entretenus de manière à respecter le voisinage. Il en est de même pour les opérations de chargement ou de déchargement des denrées ou matériaux.



Sont également concernés par cet arrêté, les stations automatiques de lavage des véhicules et les matériels de protection des cultures (détonations).

Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifié (y compris ceux qui sont embarqués dans les véhicules), les réparations ou réglage de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 450 €) I

Nos peines et nos joies.

Décès :

Le 26 février M. Armand SAUER 83 ans (Père de Mme. Marie France Manzoni)

Le 5 mars M. Michel BARRILLIOT 84 ans.

Naissances :

Le 13 janvier : Lévy Valéry Julien GUILLEMIN

Fils de Sébastien GUILLEMIN et Julie RAVELLI, 2 bis rue de L'Échafaud.

Le 24 janvier : Hugo Kévin Jean MAGISTER

Fils d'Eddy MAGISTER et Céline REICHART, 53, rue Connesson.

Le 26 janvier : Hétam David BRIFFOD

Fils de David BRIFFOD et Nawal ARHZAOUY, 46, rue Haute.

Le 6 février : Baptiste BOITTE

Fils de Yannick BOITTE et Séverine BERTEAUX, 26, rue Haute.

Arrivées :

-Mlle Alexia AUBRIET 43, rue Connesson.

-Mlle Aurore MOULIN, M. Alexandre DEL BONO, 2 lotissements bas villages.

-M. Jean Marc FEVRE, 12, rue de Chalons.

Suite du calendrier des manifestations (mai - août 2009)

18/04/09 : Repas dansant. Association Sportive Cheminonnière (A.S.C.)

1/05/09 : Concours de pétanque. Organisé par l'association Loisirs et détente.

9/05/09 : Soirée (Année 1980) animé par le groupe « Lunax », (Comité des Fêtes).

24/05/09 : Brocante, organisée par « L'AVENIR »

30/05/09 : Gala de danse, organisé par l'Association Loisirs et Détente.

13/06/09 : Kermesse de l'École.



### **Tempête ou catastrophe : la sécurité de vos enfants à l'école**

En cas de tempête ou de catastrophe ponctuelle, la mise en sécurité des enfants est prévue par l'Éducation Nationale. La présence des parents est fortement déconseillée car elle ne ferait qu'entraver la bonne marche du dispositif de sécurité.

### **Cheminon pépinière de champions !**

Dans « Cheminon Ensemble n° 4 » nous parlions d'Audrey CHESNAIS vice championne de France et de sa sœur Soizic demi finaliste de TWIRLING BÂTON. Aujourd'hui c'est d'un autre sport dont il est question : **La Boxe Éducative**. Dans cette discipline, à Cheminon nous avons un champion. Alexis PILLARD 12 ans, licenciés au cercle pugilistique de Saint Dizier, a été sacré champion de France en juin 2008, dans la catégorie : moins de 45 kg – minimes. Champion de Champagne-Ardenne des moins de 48 kg en février 2009 à Saint Dizier, qualifié pour le championnat international à Strasbourg le 7 mars, il a été battu en demi-finale, après prolongation.

Bravo à Alexis pour les brillants débuts d'une jeune carrière qui laisse espérer une suite prometteuse.

### **Quelques précisions au sujet de ce sport.**

La boxe éducative est un sport complet dans lequel l'enfant, l'adolescent(e) ou l'adulte pourront développer sa conscience envers sa santé et les bonnes habitudes de vie qu'elles soient : physiques, psychologiques ou comportementales.

La boxe éducative est une activité sans violence dans laquelle l'individu pourra développer ses habiletés. Le principe de ce sport est de se familiariser avec toutes les techniques de la boxe tout en apprenant à contrôler sa force afin de *toucher* et non de *frapper* un adversaire.

Apprendre à toucher sans puissance pour acquérir des habiletés et des stratégies et frapper avec force sur les sacs d'entraînement prévus à cet effet, on apprend à canaliser l'agressivité dans de bonnes situations. Cette activité permet d'acquérir la **compétence du contrôle de soi**, une compétence sous déficiente chez les jeunes et parfois chez certains adultes.

La boxe éducative est populaire en Europe et elle est utilisée comme projet pilote afin de diminuer la violence dans les milieux scolaires. Les participants sont confrontés à une activité codifiée où le respect des règles et du règlement devient impératif. L'enjeu est que le participant : Respecte les règles. Respecte l'enseignant. Respecte son partenaire-adversaire tant au niveau verbal que physique.

La commission Info : Marie-France BOYER - Anne Marie CHAMOURIN  
Françoise PEROT – Michel MELIN.